

SAINT MAMERT ACTUALITES

Saint Mamert actualités, le bulletin qui vous informe entre deux Griffes.



JOYEUSES FETES

Ce dernier Saint Mamert Actualités de l'année 2020 permet à tout le conseil municipal de vous souhaiter de joyeuses fêtes de fin d'année !



CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE



Photo M.DELAGE

Du fait du contexte sanitaire, la commémoration du 102ème anniversaire de l'Armistice du 11 novembre n'était pas

ouverte au public. Les élus ont pu rendre un hommage fervent et solennel aux victimes de la « Grande Guerre », une gerbe a été déposée au pied du monument aux morts.



ECOLES ET FETES DE FIN D'ANNEE

Le contexte sanitaire n'aura pas raison de toutes les traditions du village. Un sapin sera installé aux abords du temple et les enfants des écoles viendront le décorer le 17 décembre sous la surveillance de M. Patrick Auchet, garde champêtre. Un second sapin sera quant à lui installé dans le foyer et sera décoré par les enfants sur le temps périscolaire. Ce même jour sera servi le repas de Noël. Au menu, rillettes de poulet, poisson façon Fish and chips, pommes noisette, clémentines, bûche maison et chocolats individuels. Attention, les réservations sont à ce jour clôturées. Cette année, pour tenir compte du protocole sanitaire qui préconise d'éviter le brassage des classes, la municipalité offrira aux

140 enfants de l'école élémentaire un sachet goûter confectionné par l'ESAT les Chênes Verts. L'association des parents d'élèves de l'école élémentaire s'associera à la municipalité pour compléter ce goûter.

La municipalité tient d'ailleurs à souligner les actions conduites par cette association, toujours soucieuse du bien-être et de l'épanouissement des enfants. Nous avons particulièrement apprécié l'idée d'un partenariat avec la municipalité pour financer la confection de masques en tissu réutilisables par l'entreprise locale Décréations qui a permis d'équiper les 140 enfants de l'école élémentaire.



EVENEMENTS JANVIER 2021

Dans le contexte de crise sanitaire, le traditionnel repas des aînés ne pourra avoir lieu comme prévu en janvier 2021. Toutefois, en cette période difficile, il est essentiel de garder le lien avec nos aînés à travers un geste symbolique. Ainsi, début janvier, les élus viendront à leur rencontre afin de leur remettre un coffret dégustation qui nous l'espérons, ravira leurs papilles. Pour les personnes absentes, un coupon sera déposé dans leur boîte aux lettres pour leur permettre de récupérer le coffret directement en mairie.

Sachez que les élus qui ont pris contact avec vous lors du premier confinement sont toujours à votre écoute en cas de besoin.

Les traditionnels vœux du Maire, suivi du moment de convivialité qui habituellement permet de récompenser les nouveaux diplômés et accueillir les nouveaux arrivants sur la commune sont, eux aussi, annulés. Ils seront envisagés sous une autre forme.



RESTAURATION SCOLAIRE

La première commission « menus » qui permet de faire le point, chaque trimestre, avec le service traiteur « API Restauration » s'est tenue le 18 novembre dernier à effectif réduit. Du fait du contexte sanitaire, tous les membres n'ont pu être conviés. C'est donc en présence de la diététicienne, d'une représentante des ATSEM et du personnel de cantine que les élus en charge des affaires scolaires ont pu aborder, d'une part, le fonctionnement mis en place depuis la rentrée et, d'autre part, les questions posées par les parents d'élèves.

Il ressort que l'amélioration de la qualité est remarquée (davantage de produits BIO, locaux et de saison), que le gaspillage alimentaire est en baisse et que la réduction des déchets est considérable (barquettes jetables supprimées).

Il subsiste toutefois quelques interrogations de la part des parents notamment sur le nombre de

composantes pour le repas des maternelles ainsi que sur le tarif appliqué. Pour rappel, le ticket de cantine est actuellement de 3,60 € (alors qu'il est en moyenne à 4€ dans les communes environnantes). Pour répondre très précisément à cette question relative au tarif, le coût réel d'un repas par enfant sera détaillé dans le Griffé du mois de janvier. Concernant la composante en moins, les représentants des parents d'élèves sont invités à se rapprocher de la municipalité afin de participer au service de restauration et pouvoir, ainsi, observer le comportement alimentaire des enfants selon que le repas comprend 4 ou 5 composantes.

Vous pouvez retrouver l'intégralité du compte-rendu de cette commission sur le site internet de la mairie.



ECO-ECOLE

Eco-Ecole est la version française d'Eco-Schools, un programme international d'éducation au développement durable.

Le programme vise à aider les élèves à mieux comprendre le monde qui les entoure pour s'y épanouir et y participer. Il repose sur la mobilisation de l'ensemble des acteurs d'un établissement scolaire (élèves, enseignants, direction, personnels administratifs et techniques, etc.) mais également du territoire (collectivités, associations, parents d'élèves, etc.).

Il y a 8 thèmes au choix sur lesquels on peut décider de travailler : l'alimentation, l'eau, la biodiversité, l'énergie, le climat, la santé, les déchets et les solidarités.

Le programme se déroule en 7 étapes :

- former une équipe
- faire l'état des lieux des choses à changer dans l'établissement au regard de la thématique choisie
- imaginer des solutions et passer à l'action

- mesurer et valoriser ses résultats
- adopter le projet comme support pédagogique
- fédérer et s'ouvrir sur son territoire
- mobiliser la créativité de chacun.

Nous sommes heureux de voir que les deux écoles du village se sont inscrites pour cette année !

Concernant l'école maternelle, la première réunion a eu lieu le 13 octobre dernier. Un comité de pilotage a été mis en place et le thème a été choisi : la réflexion et le travail se feront sur les déchets.

À l'école primaire, des actions ont déjà été mises en place : des responsables-propreté surveillent (et nettoient) la cour de récréation et le SITOM du Gard va intervenir dans les classes par visio-conférence pour améliorer les connaissances des élèves et des enseignants sur le tri sélectif effectué à St Mamert.

Nous vous tiendrons informés des avancées des uns et des autres !



OBLIGATIONS LEGALES DE DEBROUSSAILLEMENT (OLD)

Nous profitons de la période hivernale pour rappeler aux propriétaires de faire le nécessaire pour respecter les obligations légales de débroussaillage (OLD) afin de protéger les biens et les personnes lors des incendies. La période hivernale actuelle est propice au débroussaillage. Un article dédié aux OLD est prévu dans le prochain Griffé de Janvier. La commune va envoyer un courrier de rappel aux propriétaires des terrains concernés proche des zones urbanisées afin que ces travaux de protection contre le risque incendie soient réalisés avant la période estivale. Ci-dessous différents sites internet utiles :

- <http://www.gard.gouv.fr/Politiques-publiques/Securite-et-protection-de-lapopulation/Risques/Gestion-du-risque-feu-de-foret/Debroussaillage>
- <http://www.gard.fr/au-quotidien/votre-commune/prevention-incendie.html>
- <http://www.prevention-incendie-foret.com/connaitre-les-regles/debroussaillage>



FERMETURE DES EQUIPEMENTS COMMUNAUX

Suite aux dernières annonces gouvernementales, il est important de rappeler que les rassemblements de plus de 6 personnes, sauf exceptions, dans l'espace public restent interdits et que l'accès aux équipements communaux (petit et grand stades, jeux d'enfants, skate-park) n'est toujours pas autorisé.

Concernant les activités associatives le gouvernement a annoncé un assouplissement concernant la pratique des activités extra-scolaires en extérieur et à destination des mineurs. Malgré ce et dans un souci de cohérence avec le protocole sanitaire mis en place au sein des écoles, l'équipe municipale a fait le choix de maintenir fermé l'accès au stade de football et aux salles associatives. En effet, bien que sensibles au fait que l'activité sportive soit importante, il est

difficile d'envisager qu'un brassage d'enfants de différentes communes soit possible le mercredi après-midi ou en soirée tout en maintenant des mesures qui évitent le brassage de ces mêmes enfants le reste de la semaine sur le temps scolaire (récréations différées, espace cantine et garderie réaménagée). Le personnel municipal étant en première ligne le midi, face à des enfants qui ne portent plus le masque pour déjeuner, l'apparition d'un cas pourrait avoir des conséquences à la fois sur la santé de nos agents, mais également sur le maintien des services de garderie et de cantine. Nous souhaitons également, à quelques jours des fêtes de fin d'année, limiter les risques de contamination pour permettre à chacun de pouvoir se retrouver en famille.



LES TRAVAUX REALISÉS

Dernièrement des travaux ont du être réalisés sur la toiture de Temple. Des pigeons avaient élu domicile dans les combles et sous le poids de leurs déjections une partie des plaques isolantes du plafond était tombée. La municipalité a du faire intervenir une entreprise pour combler les issues par lesquelles les oiseaux entraient. Prochainement les plaques vont être remplacées. Profitant de l'intervention de cette entreprise des dispositifs empêchant les oiseaux de se poser ont été installés sur la toiture et le clocher de l'église. Cela évitera que le parvis ne soit souillé. Les travaux à l'intérieur de la tour de l'horloge sont terminés. L'escalier en colimaçon qui était détérioré vient d'être restauré.

Quartier Francurelle, les travaux de voiries vont être repris dans leur intégralité

Les travaux réalisés quartier Francurelle sur la voirie ne sont pas recevables. Les élus communaux ont convoqué le responsable de l'entreprise pour faire part de leur mécontentement, les travaux ne correspondant pas à la commande initiale. Il est convenu une reprise intégrale du goudron et la création d'un ralentisseur dans la descente pour limiter la vitesse. Ces travaux ne pourront être réalisés que lorsque les températures matinales seront plus clémentes. En effet, la pose d'enrobé en période froide (température ambiante inférieure à 10 °C) est délicate et peut conduire à des dégradations prématurées du revêtement. La commune souhaite prendre toutes les précautions pour assurer la réussite de ces travaux et ainsi garantir un rendu définitif de qualité résistant sur une longue durée.



BOITES DE NOEL

En attendant une action menée par le CMJ la commune propose de participer à l'action « Boîtes de Noël pour les plus démunis ». Jusqu'au vendredi 18 décembre inclus, nous vous invitons à venir déposer en mairie (sur les heures d'ouverture au public) les boîtes que vous aurez confectionnées. Ces dernières seront remises à une association afin qu'elles soient distribuées la semaine de Noël.

Merci pour votre générosité.





TELETHON 2020



LA COLLECTE DES SAINT MAMERTOIS(ES) POUR VAINCRE LA MALADIE

Une édition très particulière en cette période de crise sanitaire ! Les traditionnelles animations habituellement menées par le Conseil municipal des jeunes et les associations du village n'ont pu être mises en place. Cependant, pour rester fidèles à notre engagement une e-collecte a été ouverte sur le site de l'Association Française de lutte contre les Myopathies.

Nous remercions ici tous les Saint Mamertois qui par leur générosité ont fait grimper le montant de la cagnotte à 385 Euros à la fin du week-end dédié au téléthon. Mais ce n'est pas fini, la remise des dons ne se fera que fin janvier, il **est donc** encore temps

de participer ! On espère tous que le contexte sanitaire s'améliore enfin et nous permette bientôt de nous retrouver autour d'actions concrètes qui feront exploser le compteur de Saint Mamert.

En attendant, les enfants et les parents comptent sur les chercheurs et les chercheurs comptent sur nous. On le sait bien, il n'y a pas de petits dons, chaque euro compte, alors retrouvez et partagez le lien de la e-collecte des Saint Mamertois(e)s pour vaincre la maladie : <https://soutenir.afm-telethon.fr/la-collecte-des-saint-mamertois-es-pour-vaincre-la-maladie>

Merci à tous !



ZERO PHYTO



Depuis 2017, notre commune a signé un acte d'engagement « zéro Phyto » auprès de

la Région.

Cet acte concrétise la démarche engagée par la municipalité pour réduire l'utilisation des pesticides et tendre vers le « zéro phyto ». Cette charte a pour objectif de protéger la santé publique et l'environnement. La méthode nécessite un passage plus fréquent des agents pour désherber rues et

chemins, mais préserve l'environnement en n'utilisant plus aucun pesticide.

Chacun par un désherbage manuel ou mécanique peut et se doit d'éliminer les « mauvaises herbes » qui poussent le long des murs de sa propriété ou de son logement.

Le 2 octobre 2020, la commune a fait l'objet d'un contrôle de suivi de son engagement. Le jury a pu constater le respect de la charte. De part son effort la commune a obtenu le label « Terre Saine ».



PERMANENCES DES ELUS

Afin d'être au plus proche de la population, les élus vous proposent des permanences sur rendez-vous tous les samedis matin de 9h à 12h.

Les prises de rendez-vous s'effectuent via le secrétariat de la mairie une semaine avant.



INFORMATIONS DIVERSES

NOUVEAUX HORAIRES GENDARMERIE

Horaires d'ouverture au public de la gendarmerie de St Mamert : mercredis et vendredis de 8h à 12h et 14h à 18h.